

La *Norwesto Communications Limited* exploite un service radiotéléphonique commercial et public formé de stations situées à Kenora, Red Lake, Ball Lake, Sioux Narrows, Dryden, Sioux Lookout, Minaki et Redditt. Ces stations sont utilisées conjointement avec les centrales téléphoniques ordinaires afin d'assurer la liaison téléphonique avec des stations privées établies à des endroits isolés dans tout le nord-ouest de l'Ontario.

La *Red Lake Telephone Company* exploite une station de radiotéléphone commerciale publique à Madsen (Ont.) pour relier le réseau local de câbles téléphoniques à celui de la *Norwesto Communications Limited*.

L'*Okanagan Telephone Company* exploite un service radiotéléphonique public entre Revelstoke et Arrowhead (C.-B.) ainsi qu'un terminus commercial public à Kelowna qui assure la liaison avec les stations privées situées à des endroits isolés dans la région de Kelowna.

Le ministère des Téléphones de l'Alberta a terminé l'installation de réseaux micro-ondes à canaux multiples d'Edmonton à Rivière-la-Paix et Edson respectivement. Il a aussi étendu les services hertziens déjà existants dans la province. Les Téléphones de la Saskatchewan et du Manitoba construisent d'importants prolongements micro-ondes pour desservir Yorkton et Estevan et les régions de Flin-Flon et de Le Pas (Man.). De plus, le réseau du Manitoba a terminé un prolongement micro-ondes de Winnipeg à Fargo (Dakota-Nord), en collaboration avec le service de voiturage public des États-Unis dans cet État.

La *Pacific Great Eastern Railway Company* a inauguré son service micro-ondes à canaux multiples à l'intérieur de la Colombie-Britannique, de Clinton à la région de Fort St. John et Dawson Creek.

Dans tous les grands centres du Canada, il existe des réseaux hertziens mobiles réservés au voiturage public.

Sous-section 7.—Radiodiffusion et télévision

La radiodiffusion au Canada, telle qu'elle s'est développée durant quelque quarante ans, relève à la fois de l'entreprise privée et publique. Au titre de la loi adoptée le 11 novembre 1958, la question de la radiodiffusion est confiée à un Bureau de gouverneurs composé de trois membres à plein temps et de 12 membres à temps partiel, nommés par le gouverneur général en conseil. Au titre de la loi, le Bureau peut réglementer l'établissement et le fonctionnement des réseaux de radiodiffusion, l'activité des stations publiques et privées au Canada ainsi que les rapports entre stations; il règle en dernier ressort toutes les questions connexes. Le Bureau des gouverneurs est autorisé à édicter et à appliquer des règlements visant la radiodiffusion, à conseiller le gouverneur en conseil en matière de permis et à arbitrer les litiges entre stations.

La Partie II de la loi traite des pouvoirs de Radio-Canada, société d'État. La Société, qui comprend un président et un vice-président ainsi que neuf autres administrateurs nommés par le gouverneur en conseil, est instituée afin d'exploiter un service national de radiodiffusion. Elle relève du Parlement par le canal d'un ministre nommé par le gouverneur en conseil. Radio-Canada est autorisée à établir des stations et des réseaux.

Le 31 mars 1958, Radio-Canada comptait 22 stations de radio et 10 stations de télévision; il existait en outre 78 stations de radio privées et 36 stations de télévision privées. Toutes les stations de télévision privées et un grand nombre de stations de radio privées fonctionnent en collaboration avec Radio-Canada pour la diffusion des émissions nationales sur cinq réseaux: Trans-Canada, Français et Dominion (radio) et Français et Anglais (télévision).

Installations radio.—Comme il a été dit plus haut, la Société Radio-Canada exploite trois réseaux: le Trans-Canada et le Dominion qui desservent les auditoires de langue anglaise de l'Atlantique au Pacifique, et le réseau Français qui s'étend de Moncton (N.-B.) à Edmonton (Alb.). Le 31 mars 1958, le Trans-Canada comprenait 26 stations de base, dont 13 de Radio-Canada et 13 privées; 19 stations, dont quatre de Radio-Canada à Terre-Neuve, y étaient affiliées. Le Dominion comptait 31 stations de base, dont 30 privées; 19 stations privées lui étaient également affiliées. Au réseau Français figuraient cinq stations de base, dont quatre de Radio-Canada et une autre privée, et 20 stations affiliées.

Le tableau 9 présente les stations des réseaux canadiens de radiodiffusion.